

Conseil Municipal du 24 Février 2015

Excusée : Christine SGARD (procuration à Marie-Claude BLAEVOET).

Secrétaire de séance : Isabelle GEHIN

Approbation du Conseil Municipal du 15 Janvier 2015 (Voté à l'unanimité)

Délégations de Monsieur Le Maire :

Achat de guirlandes de Noël pour 318,06 € TTC, d'un poste informatique pour 1578,63 € TTC pour la mairie, d'une imprimante pour la bibliothèque pour 419,40 € TTC ainsi que d'un poste informatique de 598,80 € et des panneaux divers pour 651,53 € TTC.

Délibération concernant les Comptes de Gestion des différents Budgets 2014 :

Commune :

Fonctionnement : Dépenses : 1 010 111,95 € et Recettes : 1 123 325,13 €

Investissement : Dépenses : 198 202,86 € et Recettes : 363 423,77 €

Eau :

Fonctionnement : Dépenses : 89 728,39 et Recettes : 103 941,32 €

Investissement : Dépenses : 323 348,02 € et Recettes : 189 424,78 e

Forêt :

Fonctionnement : Dépenses : 287 246,62 € et Recettes : 335 574,83 €

Investissement : Dépenses : 27 688,74 € et Recettes : 10 606,70 €

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant les Comptes Administratifs des différents budgets 2014 :

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, doyen de l'assemblée, présente les différents comptes administratifs des différents budgets 2014 :

Commune :

Fonctionnement : Excédent de 156 545,93 € et Investissement : Excédent de 33 891,09 € et

Forêt :

Fonctionnement : Excédent de 137 960,74 € et Investissement : Déficit de 26 210,73 €

Eau :

Fonctionnement : Excédent de 14 212,93 € et Investissement Excédent de 33 888,97 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. (Pour : 14)

Demande d'adhésion au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale présentée par :

La commune de Saint Remimont, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Froide Fontaine, le Syndicat intercommunal des Eaux de la Manoise, le SIVOM Haute Vallée de l'Aroffe et le Syndicat Mixte Voix Verte des Hautes Vosges.

(Voté à l'unanimité)

Déclarations d'intention d'aliéner du 4^{ème} trimestre 2014 :

Monsieur le Maire présente pour information la liste des DIA concernées.

Délibération concernant la création d'un poste d'ATSEM :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Pascale MANGIN a réussi son concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et qu'il est nécessaire de créer un poste dans ce sens. Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur la création d'un poste d'ATSEM 2^{ème} classe stagiaire.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant le renouvellement de plusieurs concessions de source :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les concessions de source suivantes sont arrivées à expiration :

- Concessionnaire William WEGERICH au 30/12/2014
- Concessionnaire Gabriel JACQUEMIN au 31/03/2014
- Concessionnaire Andrée THIEBAUT au 30/06/2014

- Concessionnaire Commune de ARCHES au 31/12/2014

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le renouvellement de ces concessions pour une durée de neuf ans moyennant les redevances suivantes (tarifs applicables en forêt domaniale : 80 € de captage + 0,20 €/ml pour le passage de canalisation) :

WEGERICH William : 90 € de captage, JACQUEMIN Gabriel : 90 € de captage,
THIEBAUT Andrée : 80 € de captage + 26,80 € de passage de canalisation = 106,80 €,
Commune de ARCHES : 80 € de captage + 15,60 de passage de canalisation = 95,60 €.

Monsieur le Maire propose que ces redevances soient révisables tous les trois ans en fonction des tarifs domaniaux et que les frais afférents à ces renouvellements (132 € TTC) soient à la charge du concessionnaire.

(Voté à l'unanimité)

Délégations concernant les délégations accordées à Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que lui soit accordée pour la durée du mandat la délégation suivante : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Monsieur le Maire précise que ce « paragraphe » a été omis lors du vote de ses délégations en début de mandat.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant la convention entre la Commune et la Société de Chasse la Gélinotte relative à des travaux forestiers :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les travaux de curage des renvois d'eau et que le nettoyage manuel des rigoles métalliques et des saignées ainsi que le débouchage des aqueducs de la forêt communale soient confiés à la Société de Chasse la Gélinotte contre une subvention annuelle de 2500 € qui sera versée pour moitié en avril et le solde en fin d'année civile en fonction des travaux réalisés.

Gilbert MANGIN ne prend pas part au vote.

(14 pour)

Délibération concernant le tarif des affouages 2015 :

- Bord de route : Monsieur le Maire propose un tarif unique (hêtre et chêne) de 39 € le stère. (Contre 38 € pour le hêtre et 36 € pour le chêne en 2014).
- Livrés : Monsieur le Maire propose un tarif unique (hêtre et chêne) de 46 € le stère. (Contre 45 € pour le hêtre et 43 € pour le chêne en 2014).

Monsieur le Maire précise que l'augmentation des tarifs ne dépend uniquement que de la répercussion des frais supportés par la commune.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant le programme d'actions en forêt communale pour 2015 :

Monsieur le Maire propose d'approuver le programme d'actions en forêt communale pour l'exercice 2015 tout en précisant que la réalisation se fera en fonction des possibilités du budget primitif de la forêt exercice 2015.

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'Office National des Forêts à entreprendre les travaux d'exploitation à réaliser en période hivernale.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant le programme de martelage de bois d'assiette 2015 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2015 dans la forêt communale relevant du régime forestier et demande à ce que cette proposition soit délibérée.

(Voté à l'unanimité)

Questions diverses :

- Monsieur le Maire a demandé aux services d'ERDF d'abaisser la puissance souscrite du tarif jaune de la salle polyvalente de 72 à 60 KVA, ce qui générera une économie d'abonnement de 500 €/an.
- La commission des bâtiments communaux étudie d'abaisser le plafond de la salle Stouvenel tout en l'isolant. Le système de chauffage devrait également être remplacé. Cette commission va également étudier dans les prochains jours, la mise en place d'une cloison séparative à la bibliothèque.

- Gérard TALIETTI informe que les employés communaux viennent de mettre en place des rambardes afin de sécuriser le pont de la Senadère. Il précise également que les entrées de la « salle Stouvenel » et de la salle « Polyvalente » ainsi que les toilettes ont été repeintes.
- Un devis concernant la prospection de la toiture de l'église est arrivé en mairie, d'autres sont attendus.
- Marie-Claude BLAEVOET prépare une conférence sur la « Sécurité Routière ».
- Gilles PIERRE rappelle le cadre et les règles d'achat du matériel de moins de 10 000 €. Il fait également part des économies réalisées sur des renégociations de contrats relatifs aux factures de téléphone, de maintenance du photocopieur et de l'ascenseur.
- L'ancien photocopieur de la mairie va rejoindre les locaux du groupe scolaire.
- Monsieur le Maire renégocie les prêts bancaires de la commune (affaire à suivre).
- Julie Couture a effectué une demande d'aide au financement de son BAFA par la municipalité. Laure KELLER explique les différentes aides auxquelles elle peut prétendre et précise que nous n'avons pas de besoins supplémentaires en matière d'encadrement qualifié pour les NAP. Monsieur le Maire précise que la « politique » de la commune est depuis plusieurs mandats, le financement du BAFA à des jeunes de la commune en échange d'heures de travail effectuées au sein de nos centres aérés par le biais d'une convention spécifique.
- Concernant le local communal du BEXY laissé à disposition de la Protection Civile, Monsieur le Maire fait remarquer toutes les problématiques qu'il rencontre chaque année, afin d'obtenir les attestations d'assurance adéquates obligatoires.

Il propose par conséquent à l'avenir, comme cela se pratique déjà pour le local laissé à disposition des « Sapeurs-Pompiers », d'établir une convention de mise à disposition précaire et révocable à usage associatif dudit local.
- Isabelle GEHIN demande qu'un rappel soit effectué à Monsieur et Madame REB afin qu'ils taillent leur haie située en limite de domaine public.
- Philippe FRANTZ fait part de deux observations émanant de Nicolas BAUER.
 - Une demande de dérogation permanente concernant les barrières de dégel pourrait-elle lui être attribuée ? Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible car cette faveur en appellerait probablement d'autres. Ce genre de dérogation est attribué au cas par cas en fonction des aléas climatiques et M. BAUER en a déjà bénéficié par le passé.

- Suite aux dernières neiges, le bus scolaire n'aurait pas pu se rendre à plusieurs reprises « Au Pranzieux » ? Monsieur le Maire répond que nos prestataires sont très vigilants à cette problématique liée à la sécurité, à fortiori lorsqu'il s'agit du circuit scolaire. En effet, une seule fois cet hiver le bus s'est retrouvé au fossé ; c'est l'entreprise PAULUS qui lui est venue rapidement en aide, générant ainsi quelques retards bien accueillis par l'ensemble des parents concernés.